



Commune de Sigy le Châtel

Compte rendu de la séance du 26 avril 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi vingt-deux mars deux mil vingt-quatre, à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : Alain DOUARD, Nicole RAPHANEL, Jean-Noël GONNEAUD, Franck SPIELMANN, DARNAND Dominique, BEAUMIER Jacques, Emmanuelle FUMET, Denis FRATER et Michel DUPONCHEL

Représentés : Jean-Pierre ALLUT a donné pouvoir à Nicole RAPHANEL, Delphine SEGUIN a donné pouvoir à Alain DOUARD

Absents :

Secrétaire de la séance : DARNAND Dominique

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance du 26 avril 2024, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

A la demande du Maire, deux points sont rajoutés à l'ordre du jour. Le conseil accepte ces ajouts.

- APPROBATION DE PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Le Maire donne lecture aux conseillers du procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers de la commune de Sigy-le-Châtel à la Communauté de Communes du Clunisois dans le cadre du transfert de la compétence assainissement.

Il explique que ce procès-verbal concerne les ouvrages exécutés dans le cadre de la compétence assainissement précédemment exercée par la commune sur l'ensemble de son territoire.

Il présente également les tableaux de transfert de l'état de l'actif et de reprise des subventions.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce procès-verbal.

- AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC L'ATD 71 POUR LA RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire informe le conseil de la proposition de convention transmise par l'Agence technique départementale de Saône et Loire et en fait lecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune et l'Agence technique départementale de Saône et Loire pour un montant estimé de 2090 € HT et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

- VALIDATION DE LA PHASE PRO – RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire présente aux conseillers la phase d'étude de Projet (Phase PRO) réalisée par Mme RATTEZ Karine, Maître d'œuvre, concernant la rénovation partielle du logement communal.

Il explique que la validation de cette phase permettra le démarrage de la consultation des entreprises.

Après délibération, le conseil municipal valide la phase PRO de ce projet.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire donne lecture du courrier de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Sigy concernant l'installation d'un banc aux abords de l'Eglise. La décision est différée pour laisser la commission « cadre de vie » de la commune se réunir afin de débattre sur les différents emplacements possibles pour le choix et l'installation de bancs sur la commune ainsi que la réfection des Lavoirs.
- Le Maire fait part aux conseillers des deux propositions du SYDESL concernant l'installation d'un éclairage public sur la place du Pontot en LED.
- Un rack à vélos sera prochainement installé sur la place du 19 mars 1962.
- Concernant l'entretien de la lagune, la CCC propose de mettre à la disposition de la commune en agent pour 40€ de l'heure et deux passages de broyeur par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Alain DOUARD